LA CLOTURE DE LA SESSION PARLEMENTAIRE

SUITE DE LA PREMIÈRE PAGE

La multitude des amendements, les longues heures d'interruption, de protestations et de mouvements divers, le tout accompagné d'applaudissements partis de tous les bancs, tout cela ne pouvait guère contribuer à éclairer la discussion. Personne, d'ailleurs, n'en fut étonné ni vexé, car il apparaissait à tous qu'on venait d'assister à la représentation d'un film tourné depuis longtemps dans le studio de la Commission du suffrage universel et que l'heure des explications de votes ayant cessé, il était temps de sortir de l'incertitude et du maquis de la procédure.

Ainsi donc, les proportionnalistes ont remporté la victoire. Si le Sénat est d'accord, car nos pères conscrits auront, eux aussi, leur mot à dire, nous voterons aux prochaines élections, non plus pour des listes, mais pour des candidats éventuels. Certes, la future représentation proportionnelle ne sera pas parfaite, car le droit du panachage peut fort bien la défigurer. Le problème résolu au point de vue de la méthode ne l'est peut-être pas sous l'aspect de la clarté et il est vraisemblable que la chicane et l'équivoque reprendront tôt ou tard leurs droits. Et puis, n'oublions pas que le Gouvernement n'a pas dit son dernier mot, l'épée de Damoclès demeure suspendue sur le dos du Palais Bourbon.

Lorsqu'en fin d'après-midi, M. Edouard Daladier monta à la tribune, la physionomie de la Chambre changea soudain. Tous les membres du Gouvernement étaient présents et presque tous les députés siégeaient en séance. Un grand silence se fit soudain. D'une voix calme, posée et quelque peu tremblante, le président du Conseil mit tout de suite la Chambre en face des réalités. Après avoir affirmé que l'heure actuelle est grave, après avoir dénoncé le péril extérieur, M. Edouard Daladier, souvent applaudi sur tous les bancs, fit appel à tous les Français pour s'unir et veiller.

Ayant ensuite rappelé qu'il n'oubliait aucun des projets généreux en faveur des petits, des vieux travailleurs et des condamnés à la suite de mouvements de grève, le chef du Gouvernement déclara de nouveau qu'il restait résolu à faire tout ce qui sera nécessaire pour maintenir la paix du monde dans la liberté et dans l'honneur de la France.

Et lorsqu'en terminant, M. Edouard Daladier proclama qu'il fallait tenir et faire un bloc de toute la nation, une ovation prolongée salua le chef du Gouvernement.

Ce fut, enfin, la lecture du décret de clôture mettant fin à la session ordinaire de 1939.

F. S.

LA SÉANCE DE LA CHAMBRE

Paris, 27. — La Chambre a repris, ce matin, la discussion de la proposition de loi tendant à établir la R.P dans les élections législatives.

Le président fait connaître le résultat du pointage des scrutins des amendements de MM. Morinaud et Thiolas.

L'amendement de **M. Morinaud est repoussé par 346 voix contre 226.**

L'amendement de **M. Thiolas est repoussé par 328 voix contre 249.**

Le président met aux voix le septième alinéa de l'article 7 (attribution des sièges sur la liste nationale dans l'ordre de présentation des candidats).

Après pointage, le président fait connaître le résultat du pointage. **L'alinéa est voté par 338 voix contre 230.**

L'article 7 est mis aux voix

Le président met aux voix l'ensemble de l'article 7.

M. GUERRET (Tarn-et-Garonne), soc., déclare que ses amis voteront l'ensemble de l'art 7. L'orateur rend hommage aux efforts du président de la commission pour concilier les desiderata des divers partis (appl. nomb. bancs).

M. THIOLAS (Haute-Loire) déclare, au contraire, au nom d'un certain nombre de socialistes, qu'ils voteront contre l'article 7, parce que cet article aboutira à une proportionnelle bâtarde et à l'augmentation du nombre des députés (protestations)

M. Raymond BERANGER (Eure-et-Loire) votera contre l'article 7.

M. Louis MARIN proteste contre les nombreux votes avec pointage qui sont inutiles et déshonorent le parlement. Le scrutin sur l'article 7 donne lieu à pointage.

L'article 7 est adopté

A la demande du président de la commission la Chambre adopte l'article 6 (recensement général des votes, attribution des sièges par des commissions au siège de chaque circonscription, attribution des restes par une commission centrale à Paris).

Le président fait connaître que l'art. 7 est adopté par 348 voix contre 240

Les articles 8 et 9 sont adoptés

L'art. 2 (tout département sauf le département de la Seine, forme une circonscription électorale) est adopté.

L'art. 8 porte que, en cas de vacance d'un siège par décès, démission, etc., il est fait appel au premier candidat non élu de la liste de parti ou groupement sur laquelle figurait le dernier titulaire du siège devenu vacant.

L'art. 8 est adopté.

L'art. 9 et dernier, qui stipule que la réforme est applicable à l'Algérie, à la Martinique, à la Guadeloupe, à la Guyane et à la Réunion, est adopté.

Est également adopté l'art. 4 modifié pour qu'il s'adapte à l'art. 7 et qui porte notamment que nul ne peut être candidat dans plus d'une circonscription ni sur plus d'une liste.

La suite du débat est renvoyée à 15 h. 30.

LA SÉANCE DE L'APRÈS-MIDI

La séance est ouverte, à 15 h. 35, sous la présidence de M. Edouard Herriot. Au banc du gouvernement, M. Albert Sarraut, ministre de l'Intérieur.

Le président fait savoir qu'il a reçu de M. Frossard et de plusieurs de ses collègues une demande de fixation immédiate de la date de discussion de son interpellation sur la politique générale du gouvernement.

La fixation immédiate est ordonnée, mais le président du Conseil étant retenu au Sénat, elle ne viendra en discussion qu'à la fin de l'après-midi.

La réforme électorale

L'ordre du jour appelle la suite de la discussion des propositions de loi tendant à établir la représentation proportionnelle dans les élections législatives.

M. DELATTRE (Ardennes) (rad.-soc.) soutient la demande de seconde lecture du projet. « Parlant dit-il, au nom du groupe radical-socialiste, je pense qu'il est utile de procéder à une deuxième lecture du projet de R. P. Il n'y a pas que les « arrondissementiers » qui s'élèvent contre le projet, mais aussi un certain nombre « d'erpélistes » qui n'acceptent pas le texte sorti des délibérations de la Chambre. Celle-ci peut se mettre d'accord sur un projet supprimant le deuxième tour. Le projet n'a plus rien de commun avec les principes proportionnalistes auxquels des députés sont attachés ».

M. Delattre reproche au président de la Commission du suffrage universel de ne pas s'être assez penché sur le sort des petits départements. La R. P. défavorisera les campagnes.

M. DELATTRE. — Le texte a été déformé par une pluie d'amendements. (Excl.). Il est mauvais et il est inapplicable. Mon intervention ne vise pas la R. P., elle est contre le texte qu'on veut nous faire voter.

M. CAYREL, président de la Commission, répond que la proposition de loi est juste, parce qu'elle assure une représentation équitable et proportionnelle à tous les partis, juste parce que les minorités seront représentées et qu'elle dégagera une majorité stable. La R. P. est un mode de scrutin sincère. Peut-on en dire de même du scrutin d'arrondissement. M. Cayrel ne pense pas qu'une seconde lecture du projet puisse lui apporter plus de clarté, plus de simplicité.

M. SILVESTRE (soc.), rappelle que la Chambre a fait connaître sa volonté au sujet de la R. P. par de nombreux scrutins et il ne voit pas l'utilité d'une seconde lecture

Le président met aux voix par scrutin la proposition de M. Delattre.

La proposition Delattre est repoussée

Le scrutin donne lieu à pointage. La séance est suspendue à 16 h. 40.

A la reprise, à 17 h. 20, le président fait connaître que la **proposition de M. Delattre est repoussée par 333 voix contre 239.**

Les explications de vote sur l'ensemble

Le président donne la parole sur l'ensemble du projet à M. BONNEVAY (Rhône).

Celui-ci estime que ce sont les comités centraux de Paris qui choisiront les candidats et qu'on réussit ainsi à écarter l'élu de l'électeur. Un nouveau régime, de tendance aristocratique va s'instaurer dans le pays.

M. MORINAUD, déclarant qu'il parle au nom de la majorité de la gauche démocratique, estime que ce projet de R. P. est dangereux, plus dangereux même que celui de 1919, puisqu'il comporte une liste nationale. C'est la R. P. qui, en Allemagne et en Italie, a amené Mussolini et Hittler au pouvoir.

M. FROSSARD conserve au projet sa hostilité fondamentale et il votera contre. Certains espèrent qu'avec la R. P. ce sera la fin des alliances entre radicaux et socialistes entre socialistes et communistes, mais les élections sénatoriales permettront de reconstituer ces groupements de partis. La R. P. sera un scrutin d'immobilité et de stagnation.

M. THIOLAS (soc.) votera contre.

La clôture des explications de votes est votée. Le président met aux voix par scrutin l'ensemble du projet. Le scrutin donnant lieu à pointage, la séance est suspendue à 18 h. 10.

LE PROJET DE RÉFORME ÉLECTORALE EST ADOPTÉ

La séance est reprise à 18 h. 55 devant une Chambre très nombreuse. MM. Daladier, Sarraut, Paul Reynaud, Jean Zay, Champetier de Ribes, Gentin, Marchandeau, Georges Bonnet, Guy La Chambre, Jules Julien sont au banc du gouvernement.

Le président fait connaître le résultat du pointage du scrutin sur l'ensemble de la proposition de loi de réforme électorale. **L'ensemble est voté par 339 voix contre 234.** (Applaudissements).

L'INTERPELLATION DE M. FROSSARD

Le président rappelle qu'il a reçu de M. Frossard une demande d'interpellation sur la politique du gouvernement et spécialement sur l'application de la procédure des pleins pouvoirs à certaines des questions qui n'auront pu être réglées par les Assemblées avant les vacances. La Chambre a décidé de procéder immédiatement à la fixation de la date.

Le Président. — Quel jour le Gouvernement propose-t-il à la Chambre pour la discussion de cette interpellation ?

M. DALADIER. — Le Gouvernement demande le renvoi à la suite de cette interpellation.

M. Frossard monte à la tribune.

M. FROSSARD. — Il me paraît conforme à l'exercice normal du régime parlementaire de poser au Gouvernement des questions sur ses intentions touchant les réformes qui, faute de temps n'ont pu être réalisées. Celle qui lui est le plus à cœur est celle de la retraite des vieux. La Chambre, unanime, avait invité le Gouvernement à user de la procédure du décret-loi pour réaliser la réforme en faisant un arbitrage de raison entre les deux Assemblées.

La Chambre a voté l'amnistie. Que serait une amnistie qui se ferait attendre des mois ? Là encore la procédure du décret-loi s'impose.

On a beaucoup parlé de la prorogation de la Chambre, mesure exceptionnelle qui ne pourrait se justifier que par un péril national. Avant de la prononcer, le président du Conseil ferait bien de s'entretenir avec les présidents de groupes.

La Chambre vient de voter une réforme électorale. Ce n'est pas un vote massif. Le Gouvernement ne doit pas se substituer au Sénat.

Je ne poserai pas de question sur la politique extérieure qui a reçu notre approbation quasi unanime, parce que cette politique reste la même. Le Gouvernement peut compter sur la Chambre pour l'aider à résister à toute tentative de domination et à assurer une défense nationale sans défaillance (Appl.).

LA DÉCLARATION DE M. DALADIER

M. DALADIER monte à la tribune applaudi sur un grand nombre de bancs à droite, au centre et à gauche.

« A la veille de la séparation du Parlement qui sera prononcée dans quelques minutes, je remercie M. Frossard d'avoir posé de brèves questions et je remercie le président d'avoir accepté cette procédure. Il apparaîtra, dans les déclarations de M. Frossard, qu'au début de cet été tourmenté, il y a un fait qui domine tous les autres. Depuis 20 années, jamais la situation n'a été si grave. A nos frontières il y a trois millions d'hommes, sans compter les formations paramilitaires et à l'intérieur, dans les usines, on travaille fébrilement et on nous annonce des concentrations de troupes plus importantes que jamais, et dans nos frontières il y a une propagande qui, prenant pour véhicule tantôt les guerres raciales, religieuses, tantôt de vieux préjugés, tente de rompre la solidarité franco-anglaise sans laquelle il n'y aurait pas de paix assurée. (Appl.).

Le gouvernement doit renforcer la défense nationale

Le Gouvernement doit d'abord renforcer la défense nationale. Les milliards s'ajoutent aux milliards. Si lourde que soit la charge, le pays préfère la subir que s'incliner devant les menaces de la brutalité. (Vifs appl.).

M. Daladier rappelle qu'il n'a pas mobilisé, mais qu'il a rappelé les disponibles. Grâce à la garde de nos frontières, la paix a été sauvegardée

Deux classes instruites sous les drapeaux sont indispensables, aucun autre gouvernement, voyant les réalités ne pourrait tenir un autre langage.

A l'intérieur, il serait insensé et même criminel de laisser se répandre cette intrigue dont j'ai parlé. La France est un pays généreux. Au nom de la liberté individuelle le Gouvernement ne doit pas être désarmé. Deux décrets-lois ont mis un terme à cette intrigue, deux instructions, des perquisitions ont été faites, nous avons découvert les trames de l'intrigue. Il y a eu une tentative d'environner la France dans les filets de la ruse, de l'espionnage, pire encore. Nous empêcherons que les énergies françaises soient dissoutes.

La France se dressera contre les entreprises de domination

La France est prête à toutes les collaborations loyales avec les peuples, si les peuples ont la même intention de travailler à faire un monde apaisé et non pas la destruction. Mais la France est également résolue à se dresser avec toutes ses forces contre toutes les entreprises de domination qui pourraient se produire. (Vifs appl.). **Elle sait que ces entreprises se retourneraient un jour contre elle ».**

LA RÉPONSE A L'INTERPELLATION DE M. FROSSARD

Veiller à renforcer la défense nationale, c'est la principale préoccupation du gouvernement. Ce sont les événements de politique extérieure qui dicteront les réponses aux questions de M. Frossard mais, pour la réforme électorale, il y a lieu d'employer la procédure normale. **La réforme électorale votée par la Chambre ira au Sénat.**

L'amnistie est liée à la défense nationale, parce qu'elle contribue à faire la France unie. Le Gouvernement la réalisera donc par décret-loi.

Le sort des vieux travailleurs préoccupe le Gouvernement. Celui-ci voudrait accomplir aussi un effort d'extrême urgence en faveur de la famille française. La France ne doit pas être un pays à population clairsemée.

Si une campagne électorale pouvait paraître dangereuse en raison des événements extérieurs, le Gouvernement prendrait l'initiative de l'ajourner.

Les Français ne doivent, pour l'instant, penser qu'à la défense de la paix, dans la liberté.

Cela ne veut pas dire que le Gouvernement songe à méconnaître l'importance de l'appui qu'il trouverait dans le Parlement.

Le Président du Conseil ignore si les vacances parlementaires seront brèves ou non. De toutes façons, le Gouvernement conservera des contacts réguliers avec les grandes commissions de la Chambre et du Sénat et pourra prendre l'initiative d'une convocation du Parlement.

Pour le moment, il faut tenir

« Je voudrais que les Français, à l'heure où ils fêtent le 150e anniversaire de la Révolution, donnent une fois de plus au monde, parce que la paix en dépend, le magnifique spectacle d'un dévouement total à la patrie et à la République. (Vifs appl.)

Voilà les explications que je voulais vous donner. J'espère que les événements extérieurs nous permettront de réaliser les réformes dont je viens de parler.

» Pour le moment, il faut tenir, il faut faire un bloc de toutes les énergies de la nation, afin que la diplomatie française poursuive avec succès son action pour que tous les peuples résolus à mettre un terme à des discussions qui n'ont que trop duré s'associent à nous pour le bien de leurs patries et de l'humanité. (Vifs applaudissements.)

ECHOS et CARNET

CALENDRIER. — Mercredi 28 juin 1939 : Soleil : Lever, 3 h. 51 ; coucher, 19 h. 56 ; Lune : Lever, 16 h. 59 ; coucher, 1 h. 30

Sainte du jour : Sainte-Irénée

METEOROLOGIE. — Station de Lille : Observations faites le 27 juin, à 8 h : Baromètre : 767 mm. 5 ; baisse de 0 mm 8 depuis le matin, à 8 h ; Thermomètre : Fronde : 20.6 ; Minima : 8.9 ; Maxima : 22.8 ; Etat hygrométrique : 60 ; Hauteur d'eau tombée depuis le matin à 8 h. : N. ; Direction du vent : Sud ; Force : Modérée ; Direction des nuages : Sud ; Etat du ciel. Peu nuageux ; Prévisions pour la journée de mercredi : Beau temps ensoleillé.

PREVISIONS DE L'OFFICE NATIONAL. Région Nord : Ciel dégagé cette nuit, très ensoleillé ensuite ; légère brumes locales le matin ; vent du secteur Sud à Sud-Est faible. Le maximum de température sera en hausse de 2 à 4 degrés sur celui de la veille.

DEUIL. — Les funérailles de **M. Paul HUGODOT,** Chevalier de la Légion d'Honneur, Directeur de l'Agence Fournier pour le Nord, membre de l'Association Professionnelle des Journalistes du Nord ont été célébrées hier matin, à Lille.

La levée du corps fut faite au domicile 9, rue de Paris, par M. le chanoine Dubus, doyen de la paroisse.

Le deuil était conduit par MM. Pierre Robert et Marcel Hugodot, fils du défunt.

Les cordons du poêle étaient tenus par MM. Pratte, Dirix, Lepez et Tillier.

Sur le char funèbre, on remarquait, parmi les fleurs, la couronne de l'Association des Journalistes du Nord.

Dans la nombreuse assistance, on notait : MM. Paul Theilier, député, ancien ministre ; Pierre Thiriez, président de la Chambre de commerce de Lille ; Vanlaton, ancien chef de division à la Préfecture ; Neu, conseiller d'arrondissement ; Louis Delattre, secrétaire de la Chambre de commerce de Lille ; Allègre, Directeur de « La Dépêche », président de l'Association professionnelle des Journalistes du Nord ; Lucien Le Masson, Rédacteur en chef du « Réveil du Nord ». Vice-Président de l'A. P. J. N ; Jean Goudaert et Rouzé, membres de la Chambre de Commerce ; Vincent, directeur de l'Agence Havas ; Fremeaux et Beuchat, directeurs du « Nord Industriel » ; Julien Matte, président de la Presse périodique du Nord ; Gauche, président de la Chambre Syndicale de la Publicité ; P. Bouriet président délégué du « Crédit du Nord » ; Fernand Carlier, directeur des Imprimeries du Nord ; Marchant, ancien bâtonnier de l'Ordre des avocats ; Demon, contrôleur départemental des services d'assistance ; Charles Rémy, ancien adjoint au maire ; Jean Dorchies, président de la Chambre syndicale des maraîchers ; de Lauwereyns et Hénaux, avocats ; Louis Delepouille, président des « Amis de Lille » ; une délégation du personnel de l'Agence Fournier et de nombreuses autres personnalités civiles et religieuses.

A l'issue de la cérémonie religieuse, des discours furent prononcés sous le porche de l'église, par MM. Legraux, directeur de l'Agence Fournier de Paris ; Robert Allègre, président de l'A.P.J.N ; Pratte, au nom des groupements sténographiques.

La famille reçut, ensuite, les condoléances. Puis le corps fut conduit au cimetière de l'Est pour y être inhumé.

MESSE ANNIVERSAIRE. — Ce mercredi à 9 heures, en l'Eglise Saint-Etienne, à Lille, l'Association professionnelle des Journalistes du Nord fera célébrer une messe anniversaire à la mémoire de **M. Henri Langlais,** en président fondateur, et de ses membres décédés

A L'EXPOSITION DU PROGRES SOCIAL de Lille et Roubaix

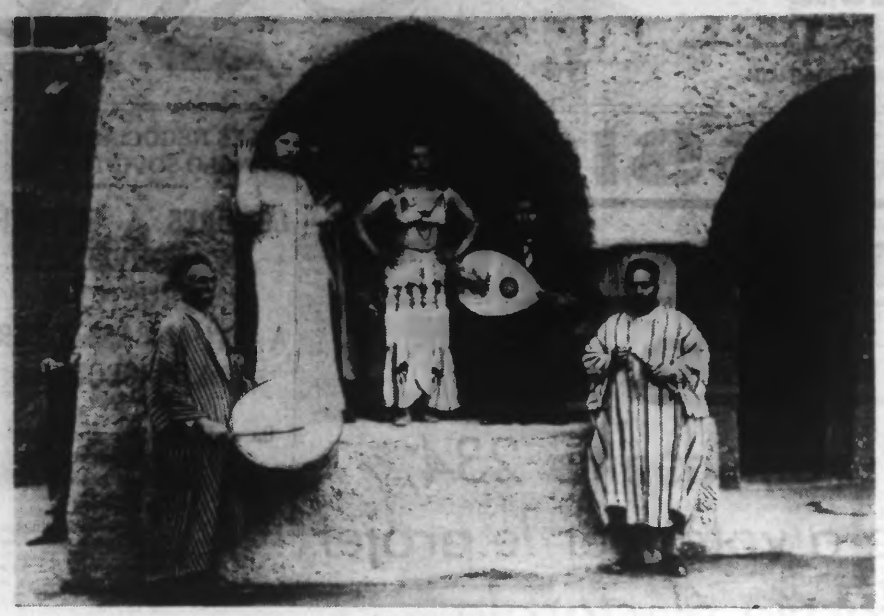

Le harem nord-africain. Les deux danseuses entourées de l'orchestre tunisien devant le Théatre africain. (Ph. Réveil)

L'Exposition du Progrès social n'a pas seulement développé l'élément culturel qui est, à vrai dire, son but principal ; elle a fait au domaine attractif une très grande place.

Il y a, en effet, à l' « Expo 39 », le Théâtre, pure merveille de goût et d'élégance ; il y a aussi le « Gay village » les « Tréteaux », curieuse rénovation du théâtre médiéval, les dancings des restaurants ; il y a encore les présentations de haute couture et le Théâtre d'eau ; il y a enfin le Centre d'attraction.

Le centre d'attractions

Le centre d'attractions comporte trois parties : la Foire, en quelque sorte Foire du Champ de Mars avancée de quelques mois et installée à l'Expo, le Zoo et la Cité africaine

Point n'est besoin de demander aux portiers où se trouve le village colonial. D'où que vous veniez et dès que vous découvrez l'Expo, les constructions ocre et le minaret vous indiquent la place qu'occupe la cité africaine. Bien mieux, les sons nasillards des flûtes et les tamtams rythmés et interminables des tambourins, vous avertissent de la présence de cette partie exotique de l'Expo.

Vous entrez par la porte monumentale de l'alimentation, vous tournez à gauche vous faites deux cents pas et vous êtes en « Afrique ».

Et tout de suite, vous êtes empoigné par l'atmosphère Nord-Africaine que les organisateurs ont su créer.

Cette partie attractive a son autonomie. Deux concessionnaires du Centre colonial et Souks tunisiens ont fait bâtir cette cité, ce sont MM. E. Boccara et Bassoum. Ils se sont adjoint un collaborateur qui est un ciceronne précieux : M. Moktar.

Le charmeur de serpents

C'est sur la place, à l'entrée du village colonial que nous avons rencontré l'aimable M. Moktar Ensemble, nous avons visité en détail la nouvelle cité qui vient de naître à l'Expo comme par enchantement et qui est un enchantement.

Voici le charmeur de cobras, de vipères à cornes et de lézards géants du Sahara. C'est un vieil arabe de Kérouan, la ville sainte tunisienne. Il brandit un nœud de vipères et dans son autre main, un terrible cobra dresse sa tête plate et redoutable. Un orchestre original scande des mélopées traînantes. La foule a le frisson et s'écarte. Le danger n'est que pour le charmeur de serpents à qui ces bêtes venimeuses sont familières.

La poterie tunisienne

Voici la diseuse de bonne aventure, la cartomancienne et l'astrologue, trois femmes qui fument des cigarettes à longueur de journée sur le seuil d'une porte.

Derrière nous se dresse le minaret qui renferme la confiserie si délicate de Tunisie.

Sous un péristyle, un potier du Cap Bon travaille l'argile avec dextérité et habileté, devant les visiteurs que ce travail intéresse. Les figurines ou les pots — la manière de la poterie de Nabeul — seront cuits, peints et vendus au marché, c'est-à-dire dans les Souks.

Les souks

On met la dernière main à l'installation des souks. On y trouvera sous peu le palais des tapis nord-africains (tapis au point, noué main, tapis de haute laine et de laine rasée), la bijouterie coloniale, la maroquinerie, les nattes, etc., etc...

Au sortir des souks, l'accueillante terrasse du café maure invitera les visiteurs à déguster le fameux nectar — le café turc — si apprécié.

Près du Théâtre Nord-Africain, un danseur soudanais retient l'attention, mais le harem proche mérite qu'on s'arrête un instant.

Un orchestre tunisien joue sans interruption et épuise le répertoire des airs arabes. Deux danseuses demi-nues, l'une se nomme Fli-Fla, et l'autre Zohra (on en attend une troisième) dansent tour à tour en des déhanchements suggestifs qui captent l'attention des curieux empressés à pénétrer dans la salle basse et obscure de ce théâtre tunisien qui a voulu garder sa vraie couleur locale.

Le restaurant arabe

Ailleurs, c'est l'embarcadère et les deux chameaux résignés qui hument l'air des heures durant.

Le restaurant arabe est prêt à recevoir les amateurs de cette cuisine si spéciale et qui sera mixte (orientale et nord-africaine), où l'on servira le couscous, le chichékebab, le riz au cari, les croquettes, le yaourt, la pâtisserie orientale, soit à l'intérieur, soit sous la tente.

Et partout, ce sont des cris qui s'élèvent comme des plaintes, c'est une musique monotone mais caractéristique qui emplit l'air et la foule, va, vient, curieusement amusée, éblouie par tant de couleur, bousculée par ce pittoresque qui hurle, complaisante aux mille bruits de cette cité si nouvelle pour elle et qui lui sera bientôt familière et enfin, captivée par cette nouvelle originalité de l'Exposition du Progrès social qui dispense, à l'envi, tant de douces joies parce qu'elle sait à la fois, instruire, documenter et distraire.

A. L.

LA FÊTE DE LA LUMIÈRE AU CENTRE RÉGIONAL DE ROUBAIX

A l'occasion des Journées de l'Eclairage qui auront lieu les 28, 29 et 30 juin, se déroulera au Centre Régional de Roubaix une grande fête de la Lumière au cours de laquelle se produiront « l'Harmonie des Anciens Soldats Français et Alliés » et le groupe artistique « Rythmiques-Danses ».

Cette dernière association présentera dans le cadre enchanteur du Parc Barbieux, dont l'éclat est rehaussé par les multiples et splendides réalisations des ingénieurs éclairagistes, leurs « Fantaisies burlesques » leur « Invitation à la Valse » et une « Parodie Orientale ».

Cette soirée dédiée à l'une des plus belles conquêtes de l'homme : La Lumière, se terminera par un grand feu d'artifice, à 23 heures.

L'ouverture du Parc des Enfants à Roubaix

Une partie du « Beau Jardin » de Roubaix a été réservé à un parc d'enfants destiné à abriter les ébats des petits. On a réalisé là un aménagement très original en un endroit ombragé et calme auquel un jet d'eau apportera par les jours de grande chaleur un peu de fraîcheur ; des agrès et des jeux très variés y sont réunis à la grande joie des enfants.

Ce parc sera inauguré aujourd'hui jeudi, à 9 h., pr l'administration du Centre Régional.

AU GROUPE DE LA SANTÉ PUBLIQUE

UNE VISITE DES HALLS DE CE GROUPE AURA LIEU AUJOURD'HUI

Le groupe de la santé publique qui a pour présidents, MM. le docteur Bonnenfant, président de l'Union Hospitalière du Nord et de l'Est et Vielledent, inspecteur départemental de l'Hygiène et de la santé publique du Nord a apporte à l'Exposition du Progrès Social, une participation importante qui comprend trois grands halls dans lesquels sont répartis les stands de chacune des trois classes : la lutte contre la maladie, l'armement hospitalier, la famille la mère et l'enfant.

Surtout dans cette partie de l'Exposition où il apartenait de mettre sous les yeux du public une documentation et des statistiques, on s'est efforcé de donner à celles-ci une forme aussi plaisante que suggestive et l'on peut dire que dans ce domaine, les organisateurs de l'Exposition ont parfaitement atteint leur but qui est d'intéresser les visiteurs tout en les instruisant

La présentation des réalisations artistique des ces trois classes aura lieu aujourd'hui à la suite d'une réception qui se déroulera dans le Hall d'Honneur, à 11 heures

La Fête de Bienfaisance

On nous prie de rappeler que c'est ce soir qu'aura lieu dans le Hall d'Honneur de l'Exposition du Progrès Social, la Fête de Bienfaisance, organisée au profit de la Fondation Lyautey.

Dès 20 h., les invités pourront se réunir au Bar spécialement aménagé dans ce hall où le barman Maurice Gonthier leur réservera le meilleur accueil.

L'INAUGURATION DU PAVILLON DES H. B. M. AU CENTRE RÉGIONAL

Les personnalités entourant MM. SELLIER, LEBAS, COUTEAUX et SORY. (Ph Réveil)

Parmi les manifestations d'entr'aide sociale dont l'Exposition de Lille-Roubaix a voulu montrer l'épanouissement et promouvoir le développement, une place importante a été réalisée dans le cadre de la législation en vigueur.

La synthèse de cet effort est présentée dans un pavillon aménagé sous les gracieux ombrages du Parc Barbieux, à Roubaix, et dont l'inauguration a eu lieu hier mardi, sous la présidence de M. Henri Sellier, sénateur, ancien ministre de la Santé publique.

Cette cérémonie avait été précédée d'une réception organisée à l'Hôtel de Ville de Roubaix par M. Lebas, député-maire, qu'entouraient MM. Sory, Vanherpe, Verbeurgt, Guislain, Thérin, adjoints

M. COUTEAUX dit sa satisfaction que les membres des H.B.M. fussent reçus à l'Hôtel de Ville et il rappela que si les Offices avaient pris dans le Nord un si bel essor ils le devaient à une intervention décisive de M. Lebas au Conseil général. Il présenta ensuite les divers délégués.

M. LEBAS dit sa joie de recevoir les délégations et son ami M. Sellier à qui il rendit un juste hommage pour ses qualités de grand réalisateur.

On sabla alors le champagne avant de se rendre à l'Exposition.

Le Pavillon des H. B. M.

Les honneurs du nouveau pavillon, dû à la collaboration de MM. Guillet et Fauchille, architectes, ont été faits aux invités par MM. Couteaux, vice-président du Conseil général, administrateur délégué de l'Office départemental des H.B.M. du Nord, et Dompsin, adjoint au maire de Lille, président de l'Office Municipal d'H.B.M. de Lille, président des classes de l'habitation et du logement à bon marché, qu'entouraient MM. Lebas, député-maire de Roubaix ; Sichère, chef adjoint du cabinet du Préfet du Nord ; Sory et Agache, président et architecte en chef du Centre Régional de Roubaix ; Malherbe, directeur de la division des H.B.M. à la Caisse des Dépôts et Consignations ; Aubé, contrôleur des H.B.M. au ministère de la Santé publique, représentant M. Haye, directeur ; Dewisme, administrateur ordonnateur, et les membres du Conseil d'administration de l'Office départemental ; Delannoy, chef de division à la Préfecture du Nord ; Gaillard, architecte en chef du département ; docteur Vielledent, inspecteur des Services d'Hygiène ; Watteau, directeur de l'Office d'H.B.M. du Nord ; de nombreuses personnalités politiques, de hauts fonctionnaires de la Préfecture du Nord, des représentants des Sociétés d'H.B.M. exposantes, de personnalités industrielles et commerciales ayant participé à la construction et à l'aménagement du pavillon, etc...

Après cette visite, M. Sellier s'en fut examiner la maison-type réalisée à quelques pas de là par les soins du Crédit Immobilier de Lille où il fut piloté par MM. Verspieren et Lemay.

Le banquet

Un banquet servi dans le Pavillon du Nord rassembla les personnalités participant à l'inauguration sous la présidence de M. Sellier.

Au dessert des discours furent prononcés par M. COUTEAUX, qui rappela la nécessité pour les H.B.M. d'être présents à l'Exposition.

Il souligna le fait que la Caisse des Dépôts avait octroyé 11 milliards depuis le début de l'application de la loi, dans tout le pays, dont plus d'un milliard pour le département du Nord.

Il salua M. Sellier à qui l'on doit un texte qui arme mieux pour la lutte contre les taudis et termina en souhaitant prospérite aux Sociétés d'H.B.M.

M. DOMPSIN après avoir apporté les excuses de M. Saint-Venant, retraça l'œuvre accomplie par l'Office Municipal de Lille. Il insista sur le besoin vital que représente la lutte contre le taudis et demande que des facilités soient accordées aux Offices.

M. MALHERBE exposa que la situation financière ne permettait pas pour le moment à la Caisse des Dépôts d'octroyer de larges crédits et il souhaita que parallèlemen taux armements on songe à la défense nationale pour la forme de la lutte contre les fléaux sociaux et pour les H.B.M.

M. LEBAS remercia ses hôtes, il souligna qu'il y avait dans le pavillon qui venait d'être inauguré la représentation des efforts de toutes les sociétés du Nord et de l'Est.

Lui aussi insista sur la nécessité de concevoir la défense nationale aussi bien sous l'aspect de sauvegarde du foyer et de la santé que sous l'aspect de la force armée.

Après l'alerte, dit-il, nous pourrons reprendre ce problème sur des bases nouvelles.

M. SELLIER tint, comme il le dit, à tirer la philosophie de cette manifestation fraternelle et amicale.

Reprenant un thème déjà développé, il montra que dans cette œuvre de progrès social l'union de tous se faisait et dans cet esprit il cita les pionniers disparus : Salengro, Brodel, Guesde, Delory, l'abbé Lemire, G. Dron, Loucheur, Ribot et enfin Léon Bourgeois. Et il termina sur une citation du professeur Richet : « Ceux-là sont les plus grands par leur génie qui font reculer la mort devant eux ».

LA 30e FÊTE DES ROSES

Les Rosati de Flandre rappellent que la 30e fête des Roses aura lieu le dimanche 2 juillet 1939, à 15 h., au Grand Palais de l'Exposition du Progrès social, à Lille, sous le reinage de Mme Michel Schallier-Valdelièvre.

L'hommage à la reine sera composé et dit par Mme Albert Lecluselle-Carpentier.

Les honneurs de la Rose seront décernés à M. Albert Croquez, avocat au Conseil d'Etat et à la Cour de Cassation, président du Comité d'accueil de l'Exposition et à M. Julien Duvivier, le grand cinéaste français, tous deux nés à Lille.

« Auteur d'une histoire de Lille due à un sentiment de la piété filiale, la reconnaissance, la clairvoyance ironique et l'orgueil même, ont leur juste part, M. Albert Croquez s'est acquis des titres de noblesse spirituelle par un profond savoir juridique, par ses dons d'historien et de critique d'art, par la curiosité et l'excellence de son goût, Julien Duvivier est désormais célèbre dans les annales du cinéma. Sa renommée est mondiale.

» Récompensé en 1934 par le Grand Prix de Paris, pour son film « Maria Chappedelaine, il remporte en 1937 à l'Exposition d'Art de Venise le Grand Prix international du Cinéma pour le « Carnet de bal »

» Nul n'ignore le succès retentissant des films tels que « Golgotha », « Maman Colibri », « La Bandera », « L'Abbé Constantin », et combien d'autres. »

Le soir, un banquet offert en l'honneur des récipiendaires aura lieu à l'Hotel Royal, à 20 h., sous la présidence de M. Pierre Mortier, directeur du « Monde illustré », ancien vice-président de la Société des Gens de Lettres, commissaire général adjoint de l'Exposition de 1937.

On peut s'inscrire 9, rue du Curé Saint-Etienne, à Lille.

PETITE INDISCRÉTION

Les spectacles de la « Saison Belge » ont provoqué un si vif intérêt que nous avons cru utile de commettre une petite indiscrétion et d'en publier, dès aujourd'hui, le programme sommaire.

Samedi 1er juillet, à 20 h. 30, au Grand Théâtre de Lille, concert avec le concours de la cantatrice Mme Clara Clairbert, du ténor M. André d'Arkor et de la Musique Royale des Guides belges.

Dimanche 2 juillet, à 20 h. 30, au Grand Théâtre de Lille, « Molière » (4 actes en vers de Fr. Bovesse) et « Nous n'irons plus au bois » (1 acte en vers de Fern. Crommelynck).

Mercredi 5 juillet, à 21 h., au Théâtre d'Eau de Roubaix, spectacle de danses et de ballets donné par la « Fraternelle » de Mouscron (100 executants).

Jeudi 6 juillet, à 20 h. 30, au Théâtre Sébastopol, Lille, « Les moulins qui chantent » (opérette).

Samedi 8 juillet, à 20 h. 30, au Grand Théâtre de Lille, « Kaatje » (comédie en 4 actes, de Paul Spaak).

Dimanche 9 juillet, à 20 h. 30, au Grand Théâtre de Lille, gala du folklore wallon, avec 400 acteurs et chanteurs.

Les prix des places sont très modérés.

LE CHŒUR DES ENFANTS BASQUES ELAI-ALAI A LILLE ET A ROUBAIX

Le chœur des enfants basques Elai-Alai, composé d'une cinquantaine de jeunes gens et d'enfants, chanteurs et danseurs, a donné en décembre dernier une trentaine de représentations dans plusieurs villes du Nord et du Pas-de-Calais. Ils avaient été partout très cordialement accueillis et ces séances avaient obtenu le plus grand succès.

Aussi, c'est avec plaisir que ceux qui ont déjà pu assister à ce très beau spectacle apprendront que le chœur des enfants basques Elai-Alai a été invité par le comité des fêtes de l'Exposition du Progrès social à venir donner deux séances, l'une le samedi 1er juillet, à Lille, et l'autre, le dimanche 2 juillet, à Roubaix.

« DÉDÉ ET DOUDOU » LES JUMEAUX FACÉTIEUX